

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 AU  
31 DÉCEMBRE 2013, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE  
2015 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

---

**PHASE 1 –  
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0062, paragraphe 9;
  - (ii) Pièce B-0039, ligne 19, colonne 3.

**Préambule :**

À la référence (i), Gazifère demande à la Régie l'autorisation de liquider les variations de l'année 2013 comptabilisées au compte ajustement du coût du gaz naturel au 31 décembre 2013, au montant de 74 676 \$, dans le cadre d'une future demande d'ajustement du coût du gaz naturel, tel que présenté à la pièce GI-8, document 1. [Nous soulignons]

À la référence (ii), Gazifère indique un solde du compte d'ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2013 de 4 997 \$.

**Demande :**

- 1.1 Veuillez expliquer.